

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant les travaux de réhabilitation du site des Portes de l'Orne à Rombas / Amnéville,

Considérant la décision du Président DP2023-31 en date du 10 août 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre « Prolongation de la piste cyclable le long de la rue de l'Usine », au Bureau d'Études ARTELIA – 11 boulevard de la Solidarité 57070 METZ, pour un montant de 26 315,00 € H.T.,

Vu la déclaration de sous-traitance présentée par le Bureau d'Études ARTELIA, au profit de la société « Atelier KAPAA » – 35, rue des Coulmiers 75014 PARIS (participation aux études AVP/PRO – Conception de plan de masse),

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'accepter la société « Atelier KAPAA » – 35, rue des Coulmiers 75014 PARIS, en qualité de sous-traitant du Bureau d'Études ARTELIA – 11 boulevard de la Solidarité 57070 METZ, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre « Prolongation de la piste cyclable le long de la rue de l'Usine » pour la participation aux études AVP/PRO – Conception de plan de masse,

Article 2 : que le montant des prestations sous-traitées à « Atelier KAPAA » est fixé à 3 896,00 € HT.

Rombas, le 18 août 2023

Affichage au siège le 24 AOÛT 2023

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER



Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté
et du Contrôle de Légalité
9, Place de la Préfecture
57 034 METZ



BORDEREAU D'ENVOI



N/Réf. DGS / MSL
 03 87 58 32 32
accueil@portes-de-lorne.fr

Désignation des pièces	Nbre d'ex.	Observations
<p>Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver ci-joint :</p> <p><u>Les décisions du Président :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DP2023-31 relative à l'annulation de la DP2023-23. - DP2023-32 relative au marché de maîtrise d'œuvre « Prolongation de la piste cyclable le long de la rue de l'usine » confié au Bureau d'Études ARTELIA. - DP2023-33 relative à l'acceptation de la société « KAPAA » en qualité de sous-traitant du Bureau d'Études ARTELIA, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre « Prolongation de la piste cyclable le long de la rue de l'usine ». - DP2023-34 relative à la DC4 modificative concernant à la diminution du montant des travaux sous traités par la société NGE CIVIL à la société INGEOPOSE, dans le cadre du marché n°18007 du lot 03. - DP2023-35 relative à l'acceptation de la société « KAPAA » en qualité de sous-traitant du Bureau d'Études ARTELIA, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre « Prolongation de la piste cyclable le long de la rue de l'usine ». 	<p>1 ex. /</p> <p>1 ex. /</p> <p>1 ex. /</p> <p>1 ex. /</p> <p>1 ex. /</p>	<p>Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité.</p> <p>En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.</p>